

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : M. Arnaud de Boisanger, M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, M. Alexandre Maisons, M. Philippe Merlet, Mme Méline Pinsel.

Absents : M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré, Mme Mélanie Jestin (pouvoir à M. Manuel Fonseca), M. Geoffrey Osternaud (pouvoir à M. Philippe Merlet), M. Laurent Palat, M. Patrick Toutain (pouvoir à Mme Méline Pinsel), M. Ivo Vandeveld.

Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

Il demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Possibilité de proposition d'un projet sur le budget investissement dans le cadre du plan de relance gouvernementale. Demande acceptée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste « parcours emploi compétences - PEC »

M. le Maire : Une salariée de la commune a démissionné. Cette personne était positionnée sur un emploi à 13/35^{ème}. Il est compliqué de trouver des remplaçants sur ce type de contrat. Des échanges avec Pôle Emploi, il ressort que nous aurions la possibilité de créer un poste à 20/35^{ème} financé à 40% par l'Etat, ce qui financièrement serait neutre pour la commune.

Une habitante de la commune est intéressée par ce type de poste car elle est demandeur d'emploi et se trouve en fin de droit. De ce fait, elle répond parfaitement aux critères d'exigibilité et pourrait bénéficier de ce type de contrat d'insertion.

Ce contrat nécessite des formations financées par l'Etat, comme sauveteur secouriste du travail (SST) ou HACCP (méthode qui permet de contrôler la sécurité alimentaire).

Cette employée assurera l'accompagnement dans le bus, la surveillance de la cantine et le ménage.

Le contrat (CDD) prendrait effet le 28 septembre pour une durée de 12 mois, reconductible 12 mois supplémentaires.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat « parcours emploi compétences » et la convention avec Pôle Emploi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Plan de relance gouvernementale

M. le Maire : Dans le cadre du plan de relance gouvernementale, nous avons reçu une directive qui demande aux communes des propositions de projets déjà bien avancés dans leur étude technique afin d'obtenir un financement. Un million d'euros est prévu pour financer des projets comme la rénovation énergétique de bâtiments scolaires dans les communes.

La commune nourrit de longue date un projet d'isolation des écoles et le moment serait peut-être venu de le présenter. Nous pourrions ainsi faire financer la rénovation des fenêtres et portes des écoles de Blévy et Maillebois. Nous avons déjà travaillé avec l'Agglo du Pays de Dreux sur ce projet, qui a été interrompu en raison d'un manque de personnel au sein de l'Agglo empêchant son suivi.

Un budget actualisé est déjà en notre possession, pour un montant de 85 000€.

M. le maire demande au conseil l'autorisation de présenter ce projet et demander des subventions et établir un plan de financement prévisionnel.

M Fonseca : Pouvons-nous proposer des artisans ?

M. le Maire : Oui pour les devis mais nous n'en sommes qu'aux estimations et sélections des projets.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M. le Maire :

- Madame Daluz recherche des vieux tee-shirts, afin de confectionner des bonnets pour les gens en traitements hospitaliers.

Mme Daluz a énormément œuvré pour la confection des masques.

- Il y a eu une réunion à l'Agglo concernant le déploiement de la fibre optique. La commercialisation en est prévue au deuxième trimestre 2021. Mais pour cela, il est nécessaire que toutes les habitations possèdent un numéro. Un point en mairie sera réalisé.

- L'ARS a effectué des tests sur environ 400 points au niveau du forage de Saint-Martin. Sur 1 des points un pesticide peu connu a été identifié, mais sans aucune gravité. Taux normal 0,10, taux prélevé : 0.18.

Cependant, la population doit en être informée et le SIPEP doit faire le nécessaire pour identifier ce point particulier. D'autres analyses sont prévues pour confirmer ou infirmer la dernière analyse entre le 28 septembre et le 3 octobre.

- Un drone va survoler la ferme photovoltaïque le 28 septembre et le 3 octobre 2020.

Tour de table

Mme Pinsel :

- Est-il possible de réparer l'éclairage public à l'angle de la rue Saint-Vincent et rue du Calvaire ?

M. le Maire : demandes prises en compte, nous allons contacter l'entreprise.

M. Fonseca :

- Mme Jestin demande qu'il soit signalé dans le fil de la Blaise que l'APE organise un défilé d'Halloween dans les rues de Blévy le 17 Novembre. Cette activité devra tenir compte des contraintes Covid.

- Projet AMAP

L'objectif est de dynamiser la commune et faire connaître les producteurs locaux. C'est un projet collectif.

Sa mise en place se fera sur le long terme avec la participation de tous. Aussi, si vous connaissez des producteurs, Bio, non bio, n'hésitez pas à nous les communiquer ; toutes les connaissances sont les bienvenues.

Les volontaires pour accompagner M. Fonseca dans les démarches et les producteurs intéressés par le projet peuvent le contacter.

M. Merlet :

- Pour les Journées Européennes du Patrimoine, l'église de Blévy a accueilli 103 visiteurs. C'est plus que l'année dernière et de nombreux habitants de la commune figuraient parmi les visiteurs.

- Samedi 19 septembre, de 9h30 à 12h00, s'est tenue la première permanence en Mairie de Blévy.

Une dizaine de personnes sont venues pour exposer leurs avis et questions individuelles ou collectives.

Parmi les questions collectives :

- Est-il vrai que l'on peut faire installer un compteur d'eau réservé uniquement à l'arrosage ? M. le maire répond qu'il va se renseigner mais que de toute manière le coût du compteur et de sa pose seront à la charge de l'utilisateur.
- La vitesse dans le centre de Blévy.
- L'évacuation des eaux pluviales.

Certains visiteurs ont abordé la mise en place d'une plaque ou symbole concrétisant le baptême de l'école de Blévy sous le nom : ÉCOLE GEORGES PEREC.

M. Merlet propose de contacter un artiste local pour analyser la faisabilité.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.